



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de justice et police
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Courriel : zz@bj.admin.ch

Fribourg, le 16 novembre 2020

Révision du code des obligations (défauts de construction) – Réponse à la consultation

Madame la Conseillère fédérale,

Dans le cadre de la procédure de consultation notée en titre, nous vous informons que le Canton de Fribourg approuve pleinement les objectifs poursuivis par la révision entreprise, ce d'autant que celle-ci vise à remédier à certains problèmes, relevant du droit contractuel de la construction, rencontrés par des propriétaires d'étage ou de villas, sans pour autant péjorer de manière notable la position des entrepreneurs et des artisans de la construction.

En ce qui concerne le postulat 19.4638 Caroni, relative à l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs, nous ne pouvons que constater l'iniquité de la législation actuelle, notamment en raison du risque pour un maître d'ouvrage de payer deux fois la même prestation. C'est pourquoi nous considérons qu'une révision législative est nécessaire dans ce domaine.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Anne-Claude Demierre, Présidente



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat